

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

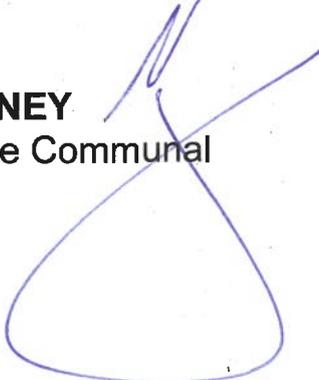
**Travaux d'abattage d'un arbre à Bettembourg au lieu-dit « Buvette - Terrain de Foot - Sonnschoul », sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.**

**Affichage : du 20 juin 2025 jusqu'au 20 septembre 2025 inclus.**

**Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.**

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 18 juin 2025.

  
**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

  
**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre



